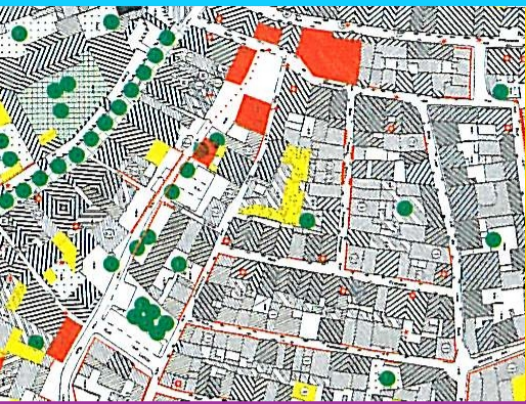


Devenez **Architecte**



et **Urbaniste**

de l'**Etat**



Passez le concours

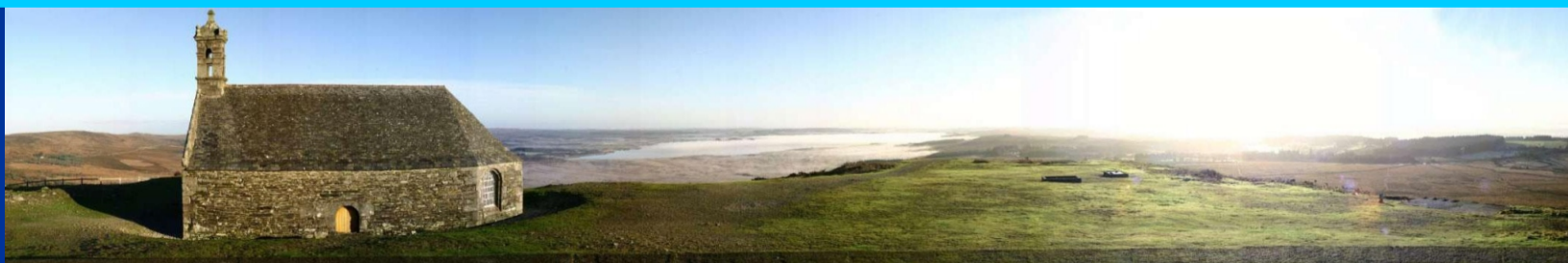
Les AUE interviennent au sein des ministères en charge de l'architecture, de l'urbanisme, du patrimoine, des sites et des paysages. En poste principalement dans les services départementaux de ces ministères (SDAP (ABF) et les DDE) ils travaillent concrètement au développement équilibré et harmonieux des villes et des territoires.

Dans ces services, les AUE assurent des fonctions de direction, d'étude et d'expertise. Ils participent ainsi à la mise en oeuvre de nombreuses politiques publiques notamment en matière d'architecture, de patrimoine, d'habitat, d'urbanisme, de transport...

Les AUE sont recrutés dans deux options : "urbanisme et aménagement" et "patrimoine architectural, urbain et paysager".

Epreuves écrites du 29 au 31 janvier 2008

Rémunération annuelle **28000 euros** env. en début de carrière



Date limite des inscriptions : 31 décembre 2007

Dossier téléchargeable sur www.developpementdurable.gouv.fr

Rubrique "habitat-transport/recrutement/nous rejoindre"

Informations disponibles sur www.culture.gouv.fr

Rubrique : "actualité"

